

volées. Tous les coups sont censés s'être logés dans le plafond et c'est heureux pour Tim Buck. S'ils ont été tirés de l'extérieur, il a fallu de bons tireurs pour loger chaque balle dans le plafond, sans frapper Tim Buck.

Je vais citer de nouveau le juge Deroche. Le ministre a dit que Buck se tenait dans la porte de sa cellule, encourageant les émeutiers. Dans son rapport, à la page 7, le juge écrit:

Buck leur dit...

Aux prisonniers.

...que les soldats ne leur feraient pas de mal s'ils n'usaient pas de violence contre la personne ni ne causaient de dommages à la propriété.

Il ne semblait donc guère encourager les émeutiers, et ne me paraît pas un homme dangereux au point qu'il faille tirer onze balles contre lui pour le calmer. Je cite un passage semblable, de la page 3:

Quand on annonça l'arrivée de la troupe, l'un des prisonniers, Tim Buck, prévint ses compagnons que les soldats ne pourraient ni ne voudraient leur faire de mal tant qu'ils ne commettraient aucun dommage à la propriété ni aucune violence contre personne. Il donna instructions aux prisonniers de réunir des chaudières d'eau et de barricader la porte, pour supporter le siège.

A la fin de ce document, le magistrat modifie son jugement sur Kirkland, parce que ces gens n'ont blessé personne. Tout cela nous porte à penser que les autorités ont commis autant d'actes de violence que les prisonniers.

Je veux élever une autre protestation. Elle sera inutile, mais j'y tiens quand même. A mon sens, nous avons trop de tendance à confier la direction des pénitenciers aux militaires. Nous avons commencé par le général Ormond; puis, par le colonel Megloughlin, à qui l'on vient de demander sa démission. La discipline efficace à l'égard d'hommes normaux, en santé et plus ou moins libres comme les soldats, diffère beaucoup de la discipline nécessaire à l'égard d'hommes malades moralement ou mentalement, privés de leur liberté, aigris, et donc indociles. La méthode qui réussit dans un cas ne réussit pas dans l'autre. Nous devrions commencer le plus tôt possible à traiter intelligemment nos prisonniers. Nous avons besoin d'un psychiatre, ainsi que l'a dit le général Ross, et nous devrions opérer la ségrégation des détenus. Le meilleur plaidoyer en faveur de la ségrégation des détenus, c'est peut-être le ministre de la Justice lui-même qui l'a fait. Il a dit, je pense, qu'il n'y a pas plus d'une centaine de forçats à Kingston,—il a parlé surtout de Kingston,—qui soient de caractère violent, et que les autres sont respectueux des lois, pour répéter son expression.

Il a voulu dire, je suppose, qu'ils ne sont pas remuants. Une centaine sur... j'oublie présentement le chiffre des détenus à Kingston; en tout cas, c'est une petite fraction du total. D'après le surintendant, le pourcentage des incorrigibles serait de 15. Dans une autre partie du rapport, il dit que 20 p. 100 sont des criminels de naissance. Dans le rapport de 1921, Nickle, Biggar et Draper affirment que 15 p. 100 des forçats donnent du fil à retordre, et que pas plus de 5 p. 100 sont difficiles à maîtriser. De tous ces témoignages, nous pouvons conclure qu'une petite fraction seulement des prisonniers sont des incorrigibles. Il semble donc logique et sensé de les loger à part, et de faire notre possible pour sauver les autres, non seulement par considération pour eux, mais encore dans l'intérêt de la société où ils retourneront un jour. Si ces hommes continuent à être des criminels, ils commettront des attentats contre la vie humaine et la propriété, causant beaucoup de souffrance et de misère à la population.

Le Gouvernement ne devrait plus refuser de faire une enquête impartiale sur nos institutions pénales. S'il refuse, la responsabilité retombera entièrement sur l'administration. Nous avons fait notre possible. Des journaux, des sociétés et des particuliers ont affirmé la nécessité d'une enquête. Tant qu'il n'y en aura pas une, le public ne sera pas satisfait, et j'exhorte encore une fois le Gouvernement à en ordonner une.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais demander au ministre de la Justice s'il est vrai que le colonel Megloughlin recevra une position dans le service public, ainsi qu'un journal d'Ottawa l'annonçait l'autre jour.

L'hon. M. GUTHRIE: Je n'en sais rien et je ne sais pas si le bruit est fondé.

J'aimerais à commenter assez au long la situation décrite par l'honorable membre, mais étant donné que Son Excellence, crois-je savoir, est en route vers le Parlement, je dois ajourner ma réponse pour me rendre à la volonté générale et permettre la prorogation des Chambres.

M. WOODSWORTH: L'attitude du ministre est des plus remarquables.

L'hon. M. GUTHRIE: J'ai motivé mon attitude.

M. WOODSWORTH: Le ministre a motivé son attitude et la raison qu'il donne est tout à fait insuffisante. L'honorable député de la ville de Kingston (M. Ross) a dit tantôt qu'il est peut-être trop tard pour discuter la question, ce soir, mais on remet la discussion de-